
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'agrandissement du port de plaisance
de la pourvoirie Chez Rainville sur le territoire de
la municipalité de Grand-Remous**

Dossier 3211-04-053

Le 29 octobre 2013

*Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-10-12	Dépôt de l'avis de projet
2011-10-27	Délivrance de la directive
2013-05-27	Dépôt de l'étude d'impact
2013-07-23	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-09-19	Dépôt de l'addenda comprenant les réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

La pourvoirie Chez Rainville est située dans une petite baie du réservoir Baskatong, à 21 km au nord de la municipalité de Grand-Remous. Plusieurs activités y sont offertes de mai à octobre, notamment les promenades en bateau et la pêche. Selon l'initiateur, la pourvoirie gagne constamment en popularité et la demande pour le nombre d'emplacements à quai est croissante. Afin de répondre à cette demande, la pourvoirie Chez Rainville désire augmenter à 200 le nombre d'emplacements à quai de son port de plaisance qui compte actuellement 99 emplacements. L'initiateur prévoit donc prolonger les quais flottants existants pour y ajouter 77 emplacements et mettre en place deux nouveaux quais flottants de 12 places chacun, ce qui permettrait d'obtenir les 200 emplacements souhaités.

L'initiateur a indiqué dans sa demande qu'aucun creusage ou dragage n'était requis pour la réalisation du projet. Les travaux seront réalisés en quelques jours seulement, au début ou à la fin de la saison des opérations de la pourvoirie.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et des Parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le Secteur de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère des Finances et de l'Économie;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère du Tourisme.

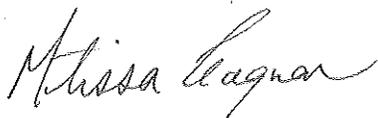
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE. *Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Techni-Géni Environnement, 24 mai 2013, 43 pages et 4 annexes;
- POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE. *Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda* par Techni-Géni Environnement, 18 septembre 2013, 12 pages et 7 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 27 octobre 2011. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Mélissa Gagnon, biologiste, M. Sc. Eau

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels